

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000379

Séance du vendredi 9 novembre 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents: Amagney: Jean-Pierre FOSTEL - Arguel: André AVIS - Audeux: Françoise GALLIOU - Auxon-Dessous: Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 8.1) - Auxon-Dessus: Michel BITTARD (jusqu'au rapport 8.1), Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 8.1) - Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 10.1) - Besançon: Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.2), Catherine BALLOT, Denis BAUD, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 4.2 et jusqu'au rapport 10.1), Martine BULTOT (à partir du rapport 4.2), Annaïck CHAUVET, Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (à partir du rapport 4.2), Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 8.1), Bruno MEDJALDI (à partir du rapport 4.2), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 10.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Corinne TISSIER - Boussières: Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 4.1), Michel POULET - Busy: Philippe SIMONIN - Chalezeule: Raymond REYLE - Champagney: Claude VOIDEY (à partir du rapport 2.3) -Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH - Chaucenne: Bernard VOUGNON - Chaudefontaine: Christiane BEUCLER (suppléante de Alain CUCHE) - Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - Deluz: Yves TARDIEU - Ecole Valentin: André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 4.2) - Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - Franois : Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) - La Chevillotte: Jean PIQUARD (à partir du rapport 2.3) - Mamirolle: Jacques-Henry BAUER -Marchaux: Bernard BECOULET - Mazerolles le Salin: Daniel PARIS - Miserey Salines: Denis JOLY - Montfaucon: Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET - Morre: Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 2.3) - Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - Noironte: Bernard MADOUX - Novillars: Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - Osselle: Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 10.1) - Pirey: Robert STEPOURJINE - Pouilley les Vignes : Marie-Colette JUNOD (suppléante de Jean-Marc BOUSSET), Albert DEPIERRE (à partir du rapport 2.3) - Rancenay: Michel LETHIER - Roche lez Beaupré: Roland BARDEY (jusqu'au rapport 8.1) puis Serge FERRI (son suppléant), Michel SCHNAEBELE - Routelle: Claude SIMONIN - Saône: Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - Serre les Sapins: Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU - Tallenay: Jean-Yves PRALON - Thise: Bernard MOYSE (suppléant de Claude BULLY), Jacques SIFFERLIN (à partir du rapport 4.3) - Torpes : Denis JACQUIN Vaux les Prés : Anne WYSOCKI (suppléante de Bernard GAVIGNET) - Vorges les Pins : Charles BATISTE

Etaient absents: Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN - Besançon: Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Abdel GHEZALI, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Loic LABORIE, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Danièle TETU, Nicole WEINMAN - Beure: Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - Braillans: Alain BLESSEMAILLE - Chaleze: Josseline SEITZ - Champoux: Norbert DUPREY - Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX - Chemaudin: Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU - Françoise GILLET - Gennes: Gabriel JANNIN - Grandfontaine: Jean JOURDAIN - La Vèze: Philippe CHANAU - Larnod: Martine BERGIER - Le Gratteris: Nicole JANNIN - Mamirolle: Dominique MAILLOT - Miserey Salines: Marcel FELT - Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - Morre: Gérard VALLET - Pelousey: Jacques TERVEL, Annick CHARPY - Pirey: Claude BARTHOD-MALAT - Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE - Thoraise: Jean-Paul MICHAUD - Vaire Arcier: Patrick RACINE - Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD

Secrétaire de séance : Sylvie JEANNIN

Procurations de vote :

20071120

Mandants: T. BENETEAU de LAPRAIRIE, P. BONNET, F. BRANGET, R. CHAVIN-SIMONOT, M-M. DUFAY, E. DUMONT, F. FELLMANN, V. FUSTER, A. GHEZALI, M. ROIGNOT, D. TETU, N.WEINMAN, J. SEITZ, F. GILLET, G. JANNIN, Ph. CHANAU, D. MAILLOT, M. FELT, M. COTTINY, P. DUCHEZEAU, G. VALLET, C. BARTHOD-MALAT

Mandataires: M. BULTOT, R. STEPOURJINE, J. ROSSELOT, D. POISSENOT, M. LOYAT, B. FALCINELLA, J-L. FOUSSERET, J. MARIOT, L. LAMY, J-C. CHEVAILLER, S. JEANNIN, J. SCHIRRER, B. GUYON, C. PREIONI, J-P. MARTIN, A. AVIS, J-H. BAUER, D. JOLY, G. BAULIEU, D. JACQUIN, J-M. CAYUELA, N. BARBEAU

Objet : SEDD - Opération «Champ de Foire» à Saint vit - Accord de la CAGB préalable à l'engagement de la SEDD dans une nouvelle SARL

SEDD - Opération "Champ de Foire" à Saint vit - Accord de la CAGB préalable à l'engagement de la SED20071120

SEDD - Opération «Champ de Foire» à Saint vit - Accord de la CAGB préalable à l'engagement de la SEDD dans une nouvelle SARL

Rapporteur: Denis BAUD, Vice-Président

Inscription budgétaire	
Sans incidence budgétaire	

Résumé:

Dans la perspective de réaliser une opération immobilière sur Saint-Vit, la Sedd souhaite constituer une SARL en association avec la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole. Pour ce faire, l'accord préalable des actionnaires publics est requis.

La commune de Saint-Vit a sollicité la SEDD pour réfléchir au réaménagement d'un site de Centre-Bourg à l'emplacement de son ancien Champ de Foire en qualité d'opérateur global.

Il s'agit d'une parcelle de 2 000 à 3 000 m² appartenant à la commune et à la Poste.

L'opération consiste à libérer les terrains des bâtiments existants sur le site (château d'eau et bureau de poste) et à définir les principes de réalisation d'une opération de construction d'environ 3 000 m² pouvant accueillir des services administratifs, une agence bancaire, quelques commerces sur environ 1/3 de la surface et un ensemble de logements avec garages, sur le reste.

Pour ce projet d'une importance moyenne mixant :

- l'intérêt général et les moyens privés,
- une réflexion d'aménagement et une capacité de réalisation immobilière,
- des usages publics et privés,

et où la commune ne souhaite pas s'impliquer au-delà de la cession des terrains dont elle est propriétaire et des obligations qui lui incombent en matière d'urbanisme, une intervention sans convention spécifique, hors la cession des terrains par la commune au prix des Domaines, est envisagée.

Afin de conforter la faisabilité de l'opération et de limiter les risques de la Sedd, celle-ci a engagé, en collaboration avec Le Crédit Agricole de Franche Comté (CAFC) et la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté (CEBFC), un approfondissement des études qui concluent à la faisabilité de cette opération. Celle-ci sera portée par une SARL au capital de 100 000 € dans laquelle la Sedd possèdera 51 % des parts aux côtés du CAFC (29 %) et de la CEBFC (20 %).

Dans sa séance du 4 mai 2007, le Conseil d'Administration de la Sedd a formellement agréé le principe de création d'une SARL.

En application des dispositions de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Actionnaires Publics sont sollicités afin d'obtenir leur accord préalablement à l'engagement de la Sedd dans cette structure.

SEDD - Opération "Champ de Foire" à Saint vit - Accord de la CAGB préalable à l'engagement de la SED20071120

20071120

MM. FOUSSERET, BAUD et LOYAT ne prennent pas part vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de cette SARL associant la Sedd.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 100
Contre: 0
Abstention: 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 19 NOV. 2007

SEDD - Opération "Champ de Foire" à Saint vit - Accord de la CAGB préalable à l'engagement de la SED20071120

20071120